

EJE ACM PASSERELLE

Filière Médico-Sociale - **Cadre d'emplois des Éducateurs de Jeunes Enfants-EJE (Cat. A)**

(Poste ouvert aux fonctionnaires par voie de mutation dans les conditions statutaires et aux contractuels)

Dans le cadre du projet d'accompagnement des enfants et des familles, la commune ouvrira un nouvel équipement de 45 berceaux en 2024 (**passage en section inter-âge**), un lieu d'accueil enfants parents, ainsi qu'un centre de loisirs passerelle dédié au 3-6 ans.

En votre qualité d'éducatrice/teur de jeunes enfants vous réaliserez vos missions :

- Au sein d'un accueil collectif de mineurs pour les moins de 6 ans de 50 enfants (3 sections d'âge)
- Au sein d'un multi accueil de 30 berceaux et 12 professionnels (3 sections par âge)

L'éducateur de jeunes enfants prendra appui sur les responsables des deux structures et travaillera avec son/sa collègue éducateur de jeunes enfants de l'EAJE.

VOS MISSIONS

Sans que cette liste soit exhaustive, en lien avec la directrice de la structure et en adhésion avec le projet d'établissement, vous serez chargé(e) :

Pour les enfants et les familles

- Accompagner chaque enfant dans son individualité et proposer des solutions adaptées en cas de difficulté ;
- Accueillir les familles et assurer un accompagnement ou un soutien à la parentalité
- De développer des pratiques et proposer des activités adaptées à l'accueil du jeune enfant et de sa famille auprès d'une équipe pluri-professionnelle comprenant des auxiliaires de puériculture, des ATSEM et des animateurs ;
- Contribuer par vos observations à l'analyse collégiale des situations éducatives ;
- Participer aux soins d'hygiène et de confort de l'enfant ;

Pour les professionnels et le développement de la structure :

- Veiller à la cohérence du travail en équipe autour de l'enfant et assurer une dynamique de groupe auprès des auxiliaires de puériculture, ATSEM et animateurs ;
- D'animer et coordonner les activités pédagogiques du centre de loisirs dans le cadre du projet d'établissement en collaboration avec la Directrice de l'ACM et de son adjointe et pour les temps à l'EAJE, avec la directrice et l'EJE de l'EAJE.
- D'assurer auprès des équipes, dans un esprit de cohésion, un rôle de relais, de formateur et de moteur dans la mise en place de projets
- D'assurer un relais de transmission entre la direction, les équipes et les familles
- Assurer occasionnellement les remplacements des professionnels auprès des enfants à l'ACM ;
- Faire partie du roulement dans une section lors des temps de travail à l'EAJE ;
- Faire évoluer le projet éducatif (aménager l'espace de vie, favoriser l'éveil et les activités ludiques selon l'âge et les besoins des enfants) et accompagner les équipes dans l'appropriation du projet Maison des familles ;
- Préparer l'aménagement et l'organisation fonctionnelle du nouvel équipement
- Assurer quelques tâches administratives (préparation commandes matériels pédagogiques, écrits professionnels...)

- Participer aux réunions d'équipe et journées pédagogiques de l'EAJE
- Deux demi-journées de détachement, une demi-journée par équipement

FORMATION

- Formation en lien avec le cadre d'emploi
- Diplôme d'Etat
- Aptitude au travail d'équipe et à la capacité à coordonner les projets pédagogiques

PROFIL

- Grandes qualités relationnelles et capacités d'adaptation fortes pour travailler avec deux équipes aux cultures professionnelles différentes
- Aptitudes pédagogiques à l'encadrement et au travail en équipe
- Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité,
- Capacité d'observation, d'écoute, de communication
- Sens du service public et disponibilité
- Idéalement pratique des techniques artistiques et manuelles ou titulaire d'un BAFA
- Maîtrise des outils bureautiques.

CONDITIONS

- Poste à temps complet (37h30) selon le régime horaire annualisé suivant :
 - Semaines hors vacances :
 - A l'ACM
 - Mercredis scolaires : intervention à l'ACM horaires suivants :
Amplitude : 7h30-18h30, journée de 9h
 - A l'EAJE :
 - Mardi, jeudi de roulement (7h30 – 16h30 / 9h15 – 18h15 / 8h30 – 17h30)
 - Temps de coordination : Vendredis scolaires : temps de coordination EAJE matin (9h-12h30) et ACM après-midi (13h – 16h30)
 - Lundi scolaires : non travaillé
 - Semaines de vacances :
 - ACM : du lundi au vendredi amplitude horaire suivante : 7h30-18h30, journée de 9h
 - Congés :
 - 25 CA et 12 RTT
 - Structure fermée dernière semaine de vacances de Noël, Ascension, 3 premières semaines d'août
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + Prime annuelle
- Compte épargne temps
- Mutuelle santé avec participation de l'employeur
- Ville adhérente au Comité des Œuvres Sociales du Grand Lyon
- Repas à prix accessible
- Participation 50% abonnements transports en commun (commune desservie par le réseau TCL depuis Gare de Vaise)
- Stationnement véhicule possible